



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC du Stade Léon Delfosse

*Extrait du registre des arrêtés de la ville de GUESNAIN
Arrêté N° 32/2018 du 12 avril 2018*

Le Maire de la ville de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles R.123.1 à R.123.55 du Code de la construction et de l'habitation

Vu le décret du 8 mars 1995

Vu l'avis favorable en date du 05 avril 2017 de la commission de sécurité de l'arrondissement de Douai.

ARRETE

Article 1er : Le stade **Léon Delfosse** est autorisé à recevoir du public dans les conditions précisées ci-après

Article 2 : Cette installation de type Plein Air (PA) 2^{ème} Catégorie peut recevoir un maximum de 1450 personnes, réparties ainsi qu'il suit :

- 1370 places debout (pourtour)
- 80 effectifs permanents (joueurs, arbitres, délégués, officiels...)

Article 3 : La défense contre l'incendie de ladite installation sera assurée en premier appel par les sapeurs de pompiers de waziers.

Article 4 : Les prescriptions incluses dans le procès-verbal de la commission de sécurité en date du 05 avril 2017 devront impérativement être respectées.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable des services techniques de la ville
- Monsieur le président du club du SC GUESNAIN

Chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Guesnain, le 12 avril 2018

Le Maire,

Maryline Lucas

